

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. l'Orateur: A l'ordre. A 1 heure, le député de Richmond (M. Beaudoin) avait la parole. Cependant, pendant l'appel des rapports des comités, nous avons oublié le député de Gloucester (M. Breau) qui a, je crois, un rapport de comité à déposer. Peut-être, avec la permission de la Chambre, pourrions-nous revenir au dépôt de rapports.

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Herb Breau (Gloucester): J'ai l'honneur de déposer, au nom du président, les 9^e et 10^e rapports du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENTRÉE PAR EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—
DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Beaudoin: Monsieur le président, en continuant les quelques observations que j'ai commencées à faire avant le dîner, je désire rappeler à la Chambre encore une fois que le solliciteur général (M. Fox) a été très courageux dans son exposé sur cette affaire, mais je soutiens encore qu'il nous laisse définitivement sur notre appétit dans l'affaire APLQ. Je crois que la principale question qui nous préoccupe, et très sérieusement, c'est celle de la règle du droit qui doit demeurer suprême. Je me souviens très bien qu'il y a à peine deux semaines cette question m'a très préoccupé à l'égard de nos pénitenciers. Je souhaite donc vivement que les recommandations faites au service canadien des pénitenciers à ce sujet s'appliquent *de facto* à la GRC. Le solliciteur général reconnaît sans doute que par cette affaire le comportement que je qualifierais de curieux de la GRC est sérieusement mis en doute. La division C de Montréal agit, elle n'informe personne et ce n'est que quatre jours plus tard qu'elle informe Ottawa. Et cette question était publique. Des télégrammes demandant une réponse avaient été envoyés à la division de Montréal, et cette même division attendait Dieu sait quoi pour informer Ottawa de toute l'affaire.

Je crois sincèrement que la Gendarmerie royale du Canada a manqué à une de ses grandes responsabilités à l'égard du solliciteur général. De plus, le solliciteur général d'alors n'a été informé de toute l'affaire que le 30 octobre, savoir trois semaines après le vol de documents. L'assertion que l'on avance dans le document qui nous a été remis me trouble aussi. Il s'agit de l'assertion selon laquelle le très honorable premier ministre (M. Trudeau) aurait reçu des assurances sans équivoque et répétées de la GRC que toute cette affaire était exceptionnelle et isolée. Normalement, je crois que nous prendrions la parole de la GRC sans sourciller. Cependant, à la suite de toute cette affaire, je me demande si je ne dois pas modifier quelque peu mon jugement sur ce corps de police, si

Gendarmerie royale du Canada

de tels agissements ont pu rester cachés et embrouillés des années, je dis bien des années, car nous sommes en 1977, et cette affaire remonte à octobre 1972, et que toute cette affaire fait surface après coup, à la suite d'un témoignage quelque peu forcé d'un ancien agent de la GRC.

Monsieur le président, je me demande vraiment maintenant si d'autres agents de la GRC n'auraient pas d'autres témoignages à donner dans d'autres affaires vieilles de quelques mois ou de quelques années. Je suis certain que cela intéresserait énormément les députés de cette Chambre, surtout le solliciteur général. Toute cette affaire jette un doute sérieux sur ce corps policier et sur les communications entre les divisions et le solliciteur général, et je crois que c'est très malheureux.

En terminant, monsieur l'Orateur, je désire commenter brièvement le cadre juridique et constitutionnel de l'enquête en cours. Si la GRC travaille au Québec comme elle l'a fait cette fois-là, au moment où on parle, elle devrait, selon moi, participer activement et à part entière à la conclusion de l'enquête de concert avec le ministère de la Justice du Québec. Ainsi, je pense que les députés seraient plus au courant de toute l'affaire, et la force policière fédérale aurait la possibilité d'être au courant de tout ce qui surviendrait dans cette affaire.

J'ai bien hâte de voir la législation qui nous sera présentée cet automne pour corriger certaines anomalies dans la loi relativement aux plaintes des citoyens. Monsieur l'Orateur, je presse donc le solliciteur général d'examiner très attentivement la formule de consultation et de communication entre les divisions de la GRC et entre le solliciteur général, donc le Parlement, et ce corps policier. La GRC a toujours eu un nom très honoré par tous les Canadiens, et il serait malheureux que cela change et que des agissements comme ceux que nous venons de discuter soient admissibles de quelque façon que ce soit.

● (1410)

[Traduction]

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une ou deux questions au Solliciteur général, du moins pour commencer. Je suis sûr que d'autres collègues voudront poser également des questions. Une de mes questions concerne la page 5 de la version anglaise de la déclaration où il dit, et c'est assez curieux, que le commissaire et le directeur général de l'époque ont déclaré qu'ils seraient étonnés s'ils n'avaient pas informé verbalement le Solliciteur général, qui est maintenant le ministre des Approvisionnements et Services, du contenu de la lettre du 9 octobre et de toutes les questions s'y rapportant. C'est plutôt vague car le ministre actuel des Approvisionnements et Services ne se souvient pas de la date exacte où il a été mis au courant de tous les faits.

J'aimerais demander au Solliciteur général comment il a obtenu ces faits de son prédécesseur, l'actuel ministre des Approvisionnements et Services, de l'ancien commissaire de la Gendarmerie royale et du Directeur général. Plus précisément, ces faits lui ont-ils été fournis sous la forme d'une déposition officielle? Ont-ils été donnés sous serment ou le ministre est-il en mesure de nous persuader que nous pouvons croire sur parole l'un des intéressés, à savoir le ministre des Approvisionnements et Services?